

PROCES-VERBAL VALANT COMPTE-RENDU

Séance du 1 Octobre 2021

L'an 2021 et le 1 Octobre à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , à la Mairie de VAILLANT sous la présidence de DUMARTIN Patrice Maire

Présents : M. DUMARTIN Patrice, Maire, Mmes : POTOT Ludivine, ROGER Valérie, MM : FRESNAYE Vincent, MOILLERON Fabrice, MOILLERON Frédéric, MOILLERON Joël.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 7
- Présents : 7

Date de la convocation : 27/09/2021

Date d'affichage : 27/09/2021

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en SOUS-PREFECTURE

Le : 04/10/2021

et publication ou notification

Du : 04/10/2021

A été nommée secrétaire : Mme POTOT Ludivine

SOMMAIRE

- Approbation du compte rendu et des délibérations de la séance du 29/05/2021
- Présentation RES
- Régie Rurale du Plateau : modification du contrat d'entretien
- Bail de location de chasse amiable « La Chevette »
- Proposition commerciale de BURO COPY
- Gestion du cimetière
- Gestion de l'eau
- Projet portant sur la salle de convivialité
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 29 MAI 2021

Le compte rendu et les délibérations sont approuvés à l'unanimité (pour : 7, contre : 0, abstention : 0).

PRESENTATION RES

-Madame AUBRY Coralie et Madame Marie BERNARD présentent le projet de remplacement des éoliennes actuelles.

Le propriétaire actuel de ces éoliennes est le groupe ALLIANZ.

L'exploitation est assurée par le groupe RES, qui doit procéder au démontage des mâts et des pales ainsi qu'à l'élimination totale des fondations. De nouvelles éoliennes, avec des structures innovantes, seront remises à approximativement au même endroit.

Concernant la route de Diderot, le bornage par un géomètre est à prévoir avec les propriétaires.

DELIBERATION 2021-018

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-17 à L.2121-29 ; et l'article L.2131-11 ;

Vu l'article D. 181-15-2-1. 11° du code de l'environnement,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du parc éolien Le Langrois conduit par la CEPE LE LANGROIS.

La CEPE LE LANGROIS, dont le siège est situé ZI de Courtine, 330 rue du Mourelet à AVIGNON (84 000), est spécialisée dans la conception, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens et dispose d'un savoir-faire spécifique lui permettant de réaliser des projets clé en main de leur conception à leur mise en service.

Dans le cadre du projet éolien, la CEPE Le Langrois a besoin de créer des accès menant aux plateformes des éoliennes ainsi que du confortement de voirie. Le passage de câbles permet la communication inter machines.

La commune de Vaillant est propriétaire notamment des voies désignées ci-dessous :

PROPRIETE	COMMUNE	DEPARTEMENT
Chemin rural dit de la Combe des débats	VAILLANT	HAUTE-MARNE
Chemin rural d'Auberives à Esnoms	VAILLANT	HAUTE-MARNE

Monsieur le Maire présente ainsi au Conseil Municipal de Vaillant.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales, les éléments d'information relatifs à ce projet ont fait l'objet d'une note de synthèse, laquelle a été transmise dans la convocation aux membres du Conseil Municipal.

Messieurs MOILLERON Joël, MOILLERON Frédéric et MOILLERON Fabrice étant personnellement intéressés par le projet, ne prennent pas part au débat ni au vote et sortent de la salle.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-17, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré avec 4 voix pour et 0 voix contre :

- **Approuve** la convention de servitudes d'accès et de passage de câbles sur le chemin rural dit de la Combe des Débats ;
- **Désapprouve** la convention de confortement de voirie sur l'ancien chemin rural d'Auberives à Esnoms ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents mentionnés ci-dessus ainsi que tout acte afférent à la convention de servitudes d'accès et de passage de câbles sur le chemin rural dit de la Combe des Débats.

REGIE RURALE : MODIFICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DELIBERATION 2021-016

Le Maire présente aux membres du conseil municipal la modification du contrat annuel 2021 avec la Régie Rurale du Plateau.

Un forfait de déplacement par véhicule et par intervention en fonction de la distance s'appliquera dès la prochaine facturation sur l'année 2021.
Ce forfait est fixé à 6 euros.

Suite à la demande de modification du contrat d'entretien sur la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 par la Régie Rurale du Plateau,

Vu la délibération 2021-003 du 30 Janvier 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **accepte** la modification de ce contrat,
- **autorise** le maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

BAIL DE CHASSE AMIABLE "LA CHEVRETTE" DELIBERATION 2021-017

Suite au courrier adressé à la mairie de Vaillant le 20 Juillet 2021,

Monsieur le maire explique au conseil municipal que Monsieur BOURCEY Jean-Pierre, président de la société de chasse "Les amis de Montarmets" donne délégation pour l'organisation de la chasse en battue à Monsieur HUGUET Gilles, sociétaire de l'association et demande la rédaction d'un bail de droit de chasse au nom de la société "La chevrette" pour une durée de 4 années consécutives dans les mêmes conditions que précédemment.

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux de délibérer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'inchangé le montant du loyer annuel fixé à 1800 euros par an (loyer révisé chaque année selon la variation annuelle de l'indice de fermage de l'année précédente publiée au Journal Officiel) pour une durée de 4 ans.

PROPOSITION COMMERCIALE DE BURO COPY

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux d'une proposition commerciale concernant le changement de la photocopieuse.

Le conseil municipal décide de ne pas retenir cette proposition et demande des devis d'autres fournisseurs ou à défaut un devis de cette entreprise pour l'acquisition d'une photocopieuse moins onéreuse.

GESTION DU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers, suite à une formation effectuée récemment, les obligations en matière de gestion du cimetière communal.

Le conseil municipal propose :

- de faire un plan du cimetière,
- un classement des concessions (à qui elles appartiennent, depuis quand, qui sont les personnes inhumées...),
- une photo de chaque tombe.

Monsieur le Maire propose différentes solutions concernant l'entretien des allées du cimetière (gravier ou pelouse).

Le conseil municipal souhaite comparer un devis pour engazonner les allées du cimetière avec un devis pour la pose d'un géotextile avec gravillonnage.

Monsieur le Maire évoque la mise en place prochaine du columbarium et de son jardin du souvenir.

GESTION DE L'EAU

Monsieur le Maire fait le point sur le coût réel des dépenses et des recettes pour l'année 2020 et sur les encours 2021.

DEPENSES EN € POUR L'ANNEE 2020	
Pour les travaux	11 538 €
Pour l'électricité	1 263 €
RECETTES EN € POUR L'ANNEE 2020	
6 612 €	

Monsieur le Maire conclue qu'une action est à mener dans les semaines à venir pour détecter les fuites. La commune demandera l'assistance du Département de la Haute-Marne.

Monsieur le Maire fait un point sur la mise en demeure concernant la présence de nitrates persistants dans l'eau de distribution sur la commune de Vaillant.

Le relevé des compteurs d'eau sera effectué prochainement, 2 équipes sont prévues à partir du 15 octobre 2021.

PROJET PORTANT SUR LA SALLE DE CONVIVIALITE

Monsieur le Maire décompose ce projet en plusieurs étapes :

- 1^{ère} étape : faire un plan métré des 2 options possibles (ancienne Poste ou grange nouvelle mairie)
- 2^{ème} étape : élaborer l'offre de projet afin de le présenter à un architecte
- 3^{ème} étape : Lancer un appel d'offre pour déterminer le cabinet d'architecte
- 4^{ème} étape : Valider le projet

Monsieur FRESNAYE Vincent, conseiller municipal, propose de faire des plans du projet.

Questions diverses :

- Concernant la mise en conformité de l'abri de bus, la commune achètera et posera elle-même un panneau de signalisation ainsi qu'un banc pour mettre à l'intérieur de celui-ci.
- Concernant la mise en place de signalisation du Parc National, Monsieur le Maire fait part de l'implantation de la signalisation et des modèles retenus par le Parc National.
- Concernant l'accueil des nouveaux habitants, l'ensemble des élus souhaite la bienvenue à :
 - Michèle Valentin ;
 - Morgane Billot, Marc Voinchet et leur fils Gabin ;
 - Raoul Machado et Annabelle Pilet ;
 - Anthony Conte ;
 - Monsieur Sanson et Madame Sarcelle.

Un accueil par la municipalité est en prévision.




- Concernant la répartition FPIC, Monsieur le Maire explique à l'ensemble des conseillers que la taxe d'un montant de 750€ pour 2021 dans le cadre des communes dites « riches » dont Vaillant fait partie, lors du dernier Conseil Communautaire de la CCAVM, les élus ont décidés de prendre à la charge des communes concernées 50% du montant ceci dans le but d'équilibrer la trésorerie de la CCAVM.

- Concernant l'association « LA VAILLANTAISE », la commune attend l'ouverture du compte bancaire pour lui verser une subvention prévue au BP 2021.

- Concernant la pose de l'antenne téléphonique, la commune est dans l'attente d'informations de l'entreprise..

- Concernant l'installation de la fibre, la mise en place d'un poteau supplémentaire est nécessaire.

- Concernant le branchement de la fibre aux particuliers, une plaquette d'information a été distribuée à l'ensemble des usagers de la commune.

- Concernant l'achat d'un défibrillateur, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est obligatoire dans les établissements recevant du public (ERP).

Pour une raison d'accessibilité évidente, Il doit être installé devant la mairie.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'obtenir plusieurs devis ainsi que de se renseigner sur les éventuelles subventions que la commune pourrait percevoir.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'obtenir différents devis pour effectuer une formation aux premiers secours pour les volontaires qui habitent la commune.

Séance levée à: 20:50

La secrétaire de séance :
Ludivine POTOT



En mairie, le 04/10/2021



Le Maire
Patrice DUMARTIN